

En raison de la pandémie COVID-19 en cours, nous vous invitons à suivre les directives suivantes dans le cas d'une demande de certificat OTW.

Dans le cadre d'une première certification:

Si vous possédez tous les documents nécessaires à l'envoi d'un dossier de demande (formulaire de demande, copie de l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques, copie de l'attestation d'aptitude psychologique, copie de l'attestation d'aptitude médicale, copie de la carte d'identité), nous vous invitons à les envoyer au plus vite à l'adresse OTW@infrabel.be afin que le bureau de certification puisse délivrer le certificat OTW.

Dans le cas où *l'attestation médicale ou psychologique est manquante*, vous pouvez toujours prendre rendez-vous chez IDEWE malgré la situation actuelle tant que les mesures de distanciation sociale sont respectées. Une fois la visite effectuée, veuillez soumettre au plus vite votre dossier.

Dans le cadre du renouvellement d'un certificat:

Si vous possédez tous les documents nécessaires à l'envoi d'un dossier de demande (formulaire de demande, copie de l'attestation de connaissances professionnelles spécifiques, copie de l'attestation d'aptitude médicale, fiches de présence aux journées de formation permanente, copie de la carte d'identité, copie du certificat à renouveler), nous vous invitons à les envoyer à l'adresse OTW@infrabel.be.

<u>Rappel:</u> une demande peut être soumise au maximum 3 mois avant la fin de la validité (ex. date de validité est le 20.09.2021, date d'envoi du dossier, au plus tôt le 20.06.2021)

Dans le cadre du renouvellement d'un certificat, si la date de validité du certificat se situe entre le 01.09.2020 et le 30.06.2021, le certificat OTW est automatiquement prolongé pour une durée de 10 mois à compter de la date de péremption du certificat.

Sur base de la condition suivante:

si une partie de la formation n'a pas pu être suivie en 2020 ou en 2021, il est conseillé de prendre contact avec le centre de formation de la SNCB dès que possible car la formation et les évaluations ont repris depuis fin mai 2020.

Quand tous les documents nécessaires à la soumission du dossier seront en votre possession, merci d'envoyer au plus vite votre demande de renouvellement de certificat.

La procédure de demande de certificat a été digitalisée depuis le début de la pandémie de Covid-19 et reste inchangée pour le moment.

